



SPECT'ACTEURS

# agas



# l'agas pour tous

Projet éducatif

23  
24



# I / FICHE D'IDENTITE DE L'ASSOCIATION

Nom : Association AGAS

Objet de l'association : L'association a pour but de promouvoir et de favoriser l'organisation d'activités éducatives et de loisirs dans les domaines culturels, artistiques et sportifs en vue de développer les liens sociaux au sein de la commune en intégrant l'ensemble des générations. (Article 2 des statuts de l'association)

Statut juridique : Association loi 1901 fondée le 17 janvier 1990

Adresse : 9 avenue du Ségala, 12000 LE MONASTERE

Téléphone : 05 65 42 83 47 / 06 42 63 27 56

Courriel : [contact@agaslemonastere.fr](mailto:contact@agaslemonastere.fr)

Adresse site internet : <https://agas-lemonastere.wixsite.com/agas-lemonastere>

Page facebook : <https://www.facebook.com/AGASLEMONASTERE/>

L'AGAS est affiliée à la Ligue de l'Enseignement de l'Aveyron

Représentants légaux : Sophie Loupias et Valérie Mosser, co-présidentes

Directeur : Fabrice ROZIER

Directrice adjointe : Aude POLONI

Pour la saison 22 /23, l'agas  
c'est 452 familles  
adhérentes soit 616  
membres

Les domaines d'activités de l'AGAS :

- **Enfance/jeunesse**

L'association est gestionnaire du centre de loisirs 3/11 ans du Monastère (accueil périscolaire le mercredi, du lundi au vendredi à l'école des 4 Rives et accueil extrascolaire pendant les vacances), de l'Espace jeunes.

- **Parentalité**

L'AGAS est membre du « réseau parents Aveyron », elle propose des rencontres, des temps d'échanges, des conférences à destination des parents.

- **Animation vie sociale**

L'AGAS gère une bouquinothèque, des ateliers multimédias à destination



- ✕ **enfance & jeunesse**

L'AGAS c'est la vie des enfants et des jeunes du Monastère tout au long de l'année : accueil de loisirs pour les 3-11 ans, espace jeunes pour les 10-17 ans, entraide aux devoirs, soutien aux projets...

- ✕ **vie associative**

L'AGAS c'est, aussi, le lien entre les habitants et les associations de la commune, des solutions de mobilité, le forum des associations ainsi qu'une entraide mutuelle avec un partage de matériels, de moyens et de compétences.

- ✕ **parentalité**

L'AGAS c'est, en plus, des actions de soutien à la parentalité au travers de conférences, de débats, de cafés des parents, de sorties en famille, d'ateliers parents / grands-parents / enfants...

- ✕ **animation vie sociale**

L'AGAS c'est, enfin, des activités tous publics, des ateliers d'échange et de savoirs, des animations autour du patrimoine, des actions de prévention, un accompagnement aux démarches dématérialisées, des cafés rencontre, des activités de loisir...



## le saviez-vous ?

Nous sommes agréés « espace de vie sociale ». Une structure de proximité qui vise à renforcer le lien social et la vie collective !

## devenez spect'acteur, contactez l'AGAS

9 avenue du Ségala - 12000 Le Monastère  
[contact@agaslemonastere.fr](mailto:contact@agaslemonastere.fr)  
05 65 42 83 47 ou 06 42 63 27 56  
Facebook : "AGASLEMONAS"



des séniors et propose 21 activités de loisirs tous publics dans le domaine du sport, du bien être des arts et de la culture. Retrouvez l'ensemble de nos activités dans le guide des associations et des loisirs au monastère :

<https://drive.google.com/file/d/1iR91oPM9DwWgRclvWpGO5L2p44HLxx40/view?usp=sharing>

L'agas se propose de faciliter les rencontres et les échanges entre habitants, elle propose ainsi des manifestations tout au long de l'année (Vide dressing, vide grenier, thé dansant...),

- **Vie associative**

L'AGAS joue un rôle dans l'animation de la vie associative au Monastère. Elle coordonne le guide annuel des associations de la commune et le forum des associations.

## II / PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

---

L'AGAS est une association à but non lucratif (loi 1901) fondée le 17 janvier 1990 dont le but est de de participer activement au développement des liens sociaux sur la commune de Le Monastère par :

- o La promotion, l'organisation et la gestion d'activités éducatives et de loisirs à l'attention de toutes les générations
- o Le maintien de la cohésion du village en favorisant les rencontres et la solidarité entre les habitants
- o Le soutien et l'aide à la vie quotidienne des habitants
- o L'accompagnement des initiatives des habitants
- o Le soutien à la vie associative
- o L'accompagnement et l'écoute des familles.

*(Article 2 des statuts de l'association).*

### II-1/ Composition

L'association se compose :

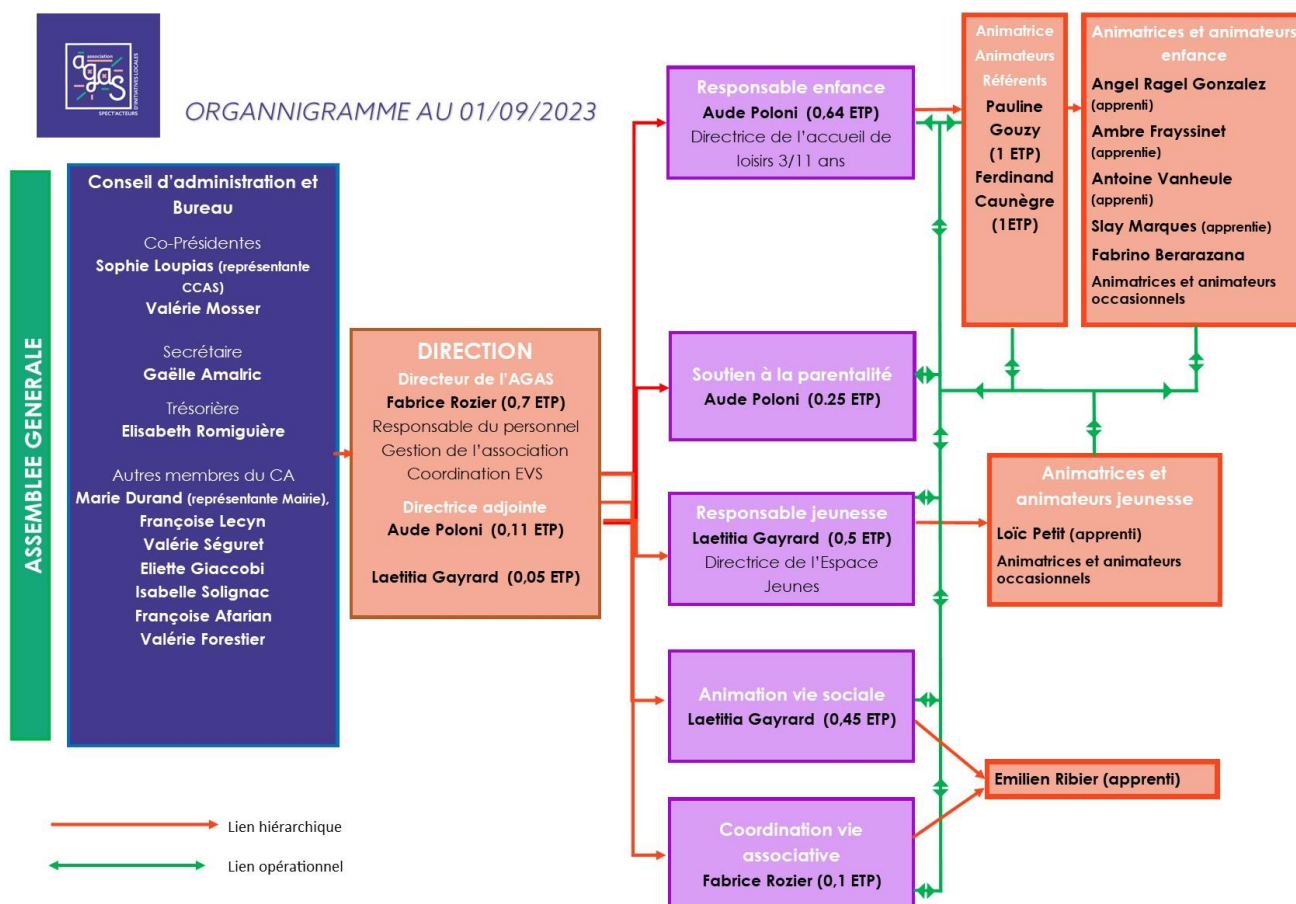
- De « membres actifs » : est considéré « membre actif » toute personne à jour de sa cotisation annuelle.
- De « membres volontaires » : est considéré « membre volontaire » toute personne qui s'implique activement et régulièrement dans la gestion et l'animation de l'association. Le membre volontaire est dispensé de la cotisation annuelle. Il a les mêmes prérogatives qu'un membre actif.
- De « membres d'honneurs » : sont membres d'honneurs les personnes qui ont rendu des services signalés à l'association. Les membres d'honneurs sont dispensés de cotisation. Ils ont les mêmes prérogatives que les membres actifs.
- De « membres associées » : peut devenir « membre associé » une personne morale (association, collectifs, groupement...) qui partage les mêmes valeurs et objectifs de l'AGAS et qui s'associe afin de mettre en œuvre un projet commun.

### II-2/ Organisation administrative et technique

#### A / Le bureau de l'association

- Co-présidentes : Mmes LOUPIAS Sophie et MOSSER Valérie
- Trésorière : Mme ROMIGUIERE Elisabeth
- Secrétaire : Mme AMALRIC Gaëlle

## B / Organigramme



## C / Contacts

**Association agas** – 9 avenue du Ségala, 12000 Le Monastère

[contact@agaslemonastere.fr](mailto:contact@agaslemonastere.fr)

Numéro unique : 05 65 42 83 47 / Mobile AGAS : 06 42 36 27 56

Centre de loisirs : aude.poloni@agaslemonastere.fr

Espace Jeunes : laetitia.gayrard@agaslemonastere.fr

Notre actualité et nos programmes sont disponibles sur :

- Le blog de l'AGAS : <https://agas-lemonastere.wixsite.com/agas-lemonastere>
- Facebook: <https://www.facebook.com/AGASLEMONASTERE>

## D / Localisation



L'administration de l'association? e centre de loisirs, l'Espace Jeunes, et quelques activités de loisirs sont regroupées en un lieu unique, la salle d'animation du Puech – 9 avenue du Ségala à Le Monastère.

Situé dans le complexe du Puech, ces nouveaux locaux nous permettent un accès privilégié à divers équipements communaux : salle polyvalente et gymnase, city-stade, espaces verts, aire de jeux...

## III / Eléments de diagnostic

### ○ Le territoire

Le Monastère est membre de la communauté d'agglomération « Rodez Agglomération ».

Le territoire intercommunal s'étend sur 205 km<sup>2</sup>

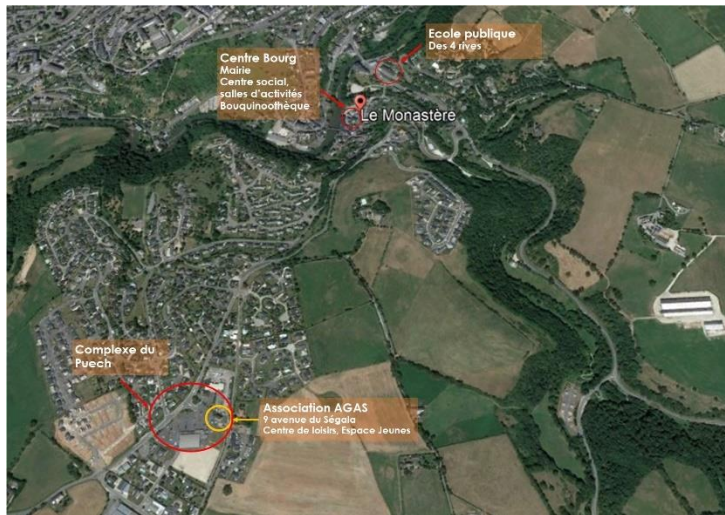
L'agglomération regroupe 8 communes qui totalisent 58 742 habitants.

Nom	Superficie (km <sup>2</sup> )	Population
Rodez (siège)	11,18	25905
Druelle-Balsac	51,25	3234
Luc-la-Primaube	26,85	6132
<b>Le Monastère</b>	<b>6,73</b>	<b>2358</b>
Olemps	12,79	3495
Onet-le-Château	40,2	12455
Sainte-Radegonde	30,48	1820
Sébazac-Concourès	25,82	3343

POPULATION TOTALE AU 01/01/2017 SOURCE INSEE

## ○ La commune de Le Monastère:

<b>Altitudes</b>	519 m -673 m
<b>Superficie</b>	6,73 km <sup>2</sup>
<b>Département</b>	Aveyron
<b>Arrondissement</b>	Rodez
<b>Communauté de Communes</b>	Rodez Agglomération



La commune de Le Monastère est classée en zone de revitalisation rurale.

## ○ La population

Fort du cadre de vie privilégié offert à ses habitants, la population s'accroît de façon régulière participant ainsi à l'essor démographique de l'agglomération de Rodez.

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012	2017
<b>Population</b>	937	1201	1256	1579	1809	2095	2104	2283

(Source Insee, RP2017- 01/01/2020)

	De 1968 à 1975	De 1975 à 1982	De 1982 à 1990	De 1990 à 1999	De 1999 à 2007	De 2007 à 2012	De 2012 à 2017	Aveyron De 2012 à 2017
<b>Variation annuelle moyenne</b> De la population en %	3,6	0,6	2,9	1,5	1,9	0,1	1,6	0,2
Due au solde naturel en 96	0,6	0,1	0,2	0,6	0,5	0,6	0,5	-0,3
Due au solde apparent des entrées et sorties en 96	3	0,5	2,7	1	1,3	-0,6	1,1	0,6
Taux de Natalité (‰)	12,8	8,4	9,6	12	10,7	10,1	10,8	8,9
Taux de Mortalité (‰)	7	7,3	7,2	6,5	5,3	3,7	3,7	12,4

(Source Insee, RP2017- 01/01/2020)

- ➡ Le rythme de croissance de la population est modéré mais constant
- ➡ La variation annuelle est positive et en progression grâce à l'arrivée de nouvelles populations

## Age de la population

	Hommes	%	Femmes	%	Total	%	Aveyron En %
Ensemble	1149	100	1134	100	2283	100	100
0 à 14 ans	232	20,2	197	17,4	429	18,8	15,4
15 à 29 ans	189	16,4	184	16,2	373	16,3	13,4
30 à 44 ans	219	19,1	227	20	446	19,5	16,2
45 à 59 ans	295	25,7	289	25,5	584	25,5	20,9
60 à 74 ans	144	12,5	153	13,5	297	13	20,1
75 à 89 ans	64	5,6	77	6,8	141	6,2	12
90 ans ou plus	6	0,5	7	0,6	13	0,6	1,9

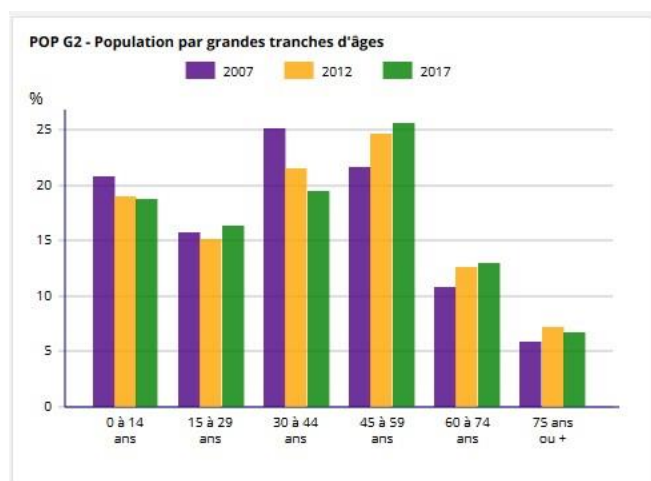
  

0 à 19 ans	298	25,9	258	22,8	556	24,4	20,6
20 à 64 ans	689	60	699	61,6	1388	60,8	52,5
65 ans ou plus	162	14,1	177	15,6	339	14,8	26,9

(Source Insee, RP2017- 01/01/2020)

### Une population jeune

- La tranche des moins de 29 ans est supérieure de 6,3 points par rapport au département
- 512 enfants de moins de 18 ans habitent la commune. 28,3% de ces enfants ont moins de 5 ans (source CAF, fiche territoire 2014)



## Les ménages

- Ménages selon leurs compositions (Source Insee, RP2017- 01/01/2020)

	Nombre	%	Population des ménages	Aveyron N	Aveyron En %
Ensemble	965	100	2235	129816	100
Ménages d'une personne	255	20,2	255	48047	37
Hommes seuls	95	9,8	95	22448	17,3
Femmes seules	160	16,6	160	25599	19,7
Autres ménages sans famille	5	0,5	10	2333	1,8

Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	705	73,1	1970	79436	61,2
Un couple sans enfant	345	35,8	695	41018	31,6
Un couple avec enfant(s)	295	30,5	1105	29282	22,6
Une famille monoparentale	65	6,7	170	9136	7
<i>Dont hommes seuls avec enfant(s)</i>	10	1,4		2062	2,6
<i>Dont femmes seules avec enfant(s)</i>	55	7,8		7267	9,1

Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans (Source Insee, RP2017- 01/01/2020)

		%
Ensemble	705	100
Aucun enfant	385	54,6
1 enfant	125	17,7
2 enfants	145	20,6
3 enfants	50	7,1
4 enfants ou plus	0	0

➔ 65 familles monoparentales représentant 170 individus (présence de fratries).

- 10 hommes sont chefs de famille
- 55 femmes sont cheffes de famille

➔ En 2017, 12 familles perçoivent l'allocation de soutien familial (source CAF)

### Les jeunes scolarisés

	Ensemble	Population scolarisée	
2 à 5 ans	111	82	73,9%
6 à 10 ans	137	130	94,9%
11 à 14 ans	132	130	98,5 %
15 à 17 ans	97	94	96,9%
18 à 24 ans	137	48	35%
25 à 29 ans	139	1	0,7%

(Source Insee, RP2017- 01/01/2020)

### ○ Offre de loisirs : une forte dynamique associative et la présence d'une offre privée

De nombreuses activités culturelles et de loisirs sont proposées par les associations soutenues matériellement et financièrement par la Commune.

Le Monastère accueille 23 associations actives qui couvrent plusieurs domaines d'activités : petite enfance, enfance et jeunesse / arts et culture / animation et solidarité / sport.

Des prestataires privés localisés au Domaine de Combelles proposent des activités de loisirs variées : parcours accro-branche, mini-golf, quads électriques, jeux gonflables, parcours en attelage, promenades équestres, etc.

Des spectacles et événements, organisés par la commune, les associations ou en partenariat animent la vie de la cité tout au long de l'année (petit déjeuner, marchés de pays, vides dressing ou grenier, thé dansant...)

L'ensemble des activités et associations proposées à Le Monastère est présenté dans un guide annuel distribué à l'ensemble des habitants.

Parmi les associations de la commune l'AGAS, agréée Espace de Vie Sociale par la CAF de l'Aveyron, par son projet social et les services qu'elle rend aux habitants a une place particulière dans le tissu associatif Monastérien.

### ○ Offre éducative

#### ➔ Ecole publique des 4 rives

Elle accueille 119 enfants répartis en 6 classes, du niveau « très petite section » au niveau « C.M.2 ».



Le rythme scolaire est de 4 jours. Les temps de classe ont lieu les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h45 à 16h30.

Un accueil de loisirs périscolaire est proposé. Il est organisé par l'AGAS et assuré sous la responsabilité de Aude Poloni, directrice des accueils de loisirs enfants. Il est encadré par des animateurs AGAS et le personnel communal. Cet accueil est proposé aux parents les jours de classe de 7h30 à 8h30, lors de la pause méridienne en complément du temps de restauration de 11h45 à 13h 45 et en fin d'après-midi de 16h30 à 18h45.

### → Etudes surveillées

Une « étude surveillée » est proposée par un enseignant aux élèves d'élémentaires volontaires les lundi et jeudi de 16h45 à 17h30

### → Accueils de loisirs AGAS 3/11 ans (de la petite section au CM2)

Les accueils de loisirs, gérés par l'association Agas, accueille tous les enfants de 3 à 11 ans sur différents lieux d'accueils.

### → Espace Jeunes

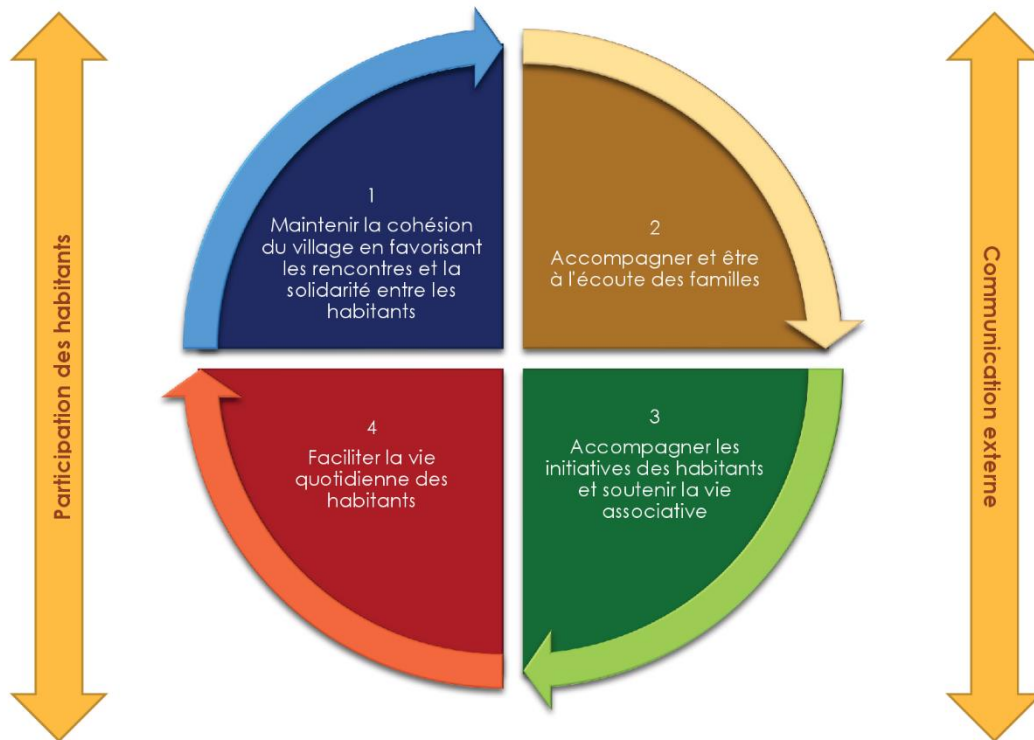
L'Espace Jeunes accueille les jeunes de 10 à 17 ans. Les modes d'accueil sont adaptés à l'âge des enfants.

## ○ Synthèse du diagnostic territorial

<p><b>Forces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une dynamique démographique et socio-économique positive</li> <li>- Un cadre de vie privilégié, entre ville et campagne</li> <li>- Un patrimoine historique et naturel qui donne son identité à la commune : village, bâti et naturel</li> <li>- Une vie associative riche et variée</li> <li>- Une dynamique enfance/jeunesse forte et en constant développement</li> <li>- Une localisation favorable : Proximité immédiate de Rodez, appartenance à la communauté de Rodez Agglomération.</li> <li>- Le pôle multi-activité du « complexe du Puech » qui par ses équipements permet le développement de nombreuses activités</li> <li>- L'Espace de Vie Sociale et son projet porté par l'agas</li> </ul>	<p><b>Faiblesses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Emplois locaux peu présents</li> <li>- La proximité de Rodez qui constitue un pôle d'attractivité et éloigne les jeunes et les familles des activités de la commune</li> <li>- Des besoins et des projets couteux en regard des capacités financières de la commune</li> <li>- Commerces de proximité limités et fragiles</li> </ul>
<p><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'ADAP qui au-delà des contraintes de mise aux normes nous amène à réfléchir à des modifications de structures pour les rendre plus fonctionnelles.</li> <li>- La modernisation ou restructuration de bâtiments qui amène à mettre en place des opérations de rénovation énergétique</li> <li>- Proximité avec le futur Parc des Expositions</li> <li>- La mise en œuvre du PEDT qui encourage les acteurs éducatifs à se coordonner et travailler ensemble</li> <li>- La mise en œuvre de la future Convention Territoriale Globale</li> </ul>	<p><b>Menaces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les difficultés financières qui pourraient subvenir si les taxes et impôts locaux n'étaient pas reversés intégralement et actualisés dans les années à venir</li> <li>- Devenir une « cité dortoir » si la vie sociale se délite notamment par la disparition d'associations qui n'auraient plus les moyens matériels et financiers de fonctionner.</li> </ul>

## IV / Objectifs de l'agas

### IV-1/ Les 4 axes du projet



### IV-2/ Objectifs éducatifs

- **Maintenir la cohésion du village en favorisant les rencontres et la solidarité entre les habitants**
  - Favoriser l'entraide, le partage de savoirs et de connaissances entre habitants
  - Susciter et animer des espaces et des temps de rencontres
- **Etre à l'écoute et accompagner les familles**
  - Accompagner les enfants et les jeunes à grandir, à se construire et à évoluer vers l'adulte qu'ils seront
  - Accompagner les parents dans leur fonction parentale
  - Conforter et renforcer les liens familiaux
- **Accompagner les initiatives des habitants et soutenir la vie associative**
  - Impulser et promouvoir les initiatives
  - Dynamiser la vie associative
- **Faciliter la vie quotidienne des habitants**
  - Diffuser et rendre accessible l'information et les services
  - Favoriser la mobilité

## IV-3 La participation des habitants

L'implication des habitants est une condition indispensable à la réussite de notre projet. Nous proposons aux monastériennes et monastériens de s'engager à nos côtés et ainsi de devenir des agastériennes et des agastériens



## V / Mise en œuvre et vie du projet éducatif

### V-1 / L'AGAS au cœur de la politique jeunesse de la commune

La municipalité de Le Monastère et l'A.G.A.S. entretiennent un partenariat étroit au service de la politique jeunesse communale.

L'A.G.A.S. par convention annuelle signée avec la commune s'engage à participer activement au développement social et culturel de la commune en poursuivant les missions définies dans l'article 1 de cette convention.

#### Suivi du partenariat commune / AGAS

La commune accompagne l'A.G.A.S. dans cette mission par :

- La mise en œuvre avec la Caisse d'Allocation Familiale de l'Aveyron d'un Contrat Enfance Jeunesse
- L'attribution de subventions
- La mise à disposition de locaux
- La participation de représentants de la municipalité au conseil d'administration de l'association.
- La mise en place d'un comité de suivi qui se réunit à minima deux fois l'an

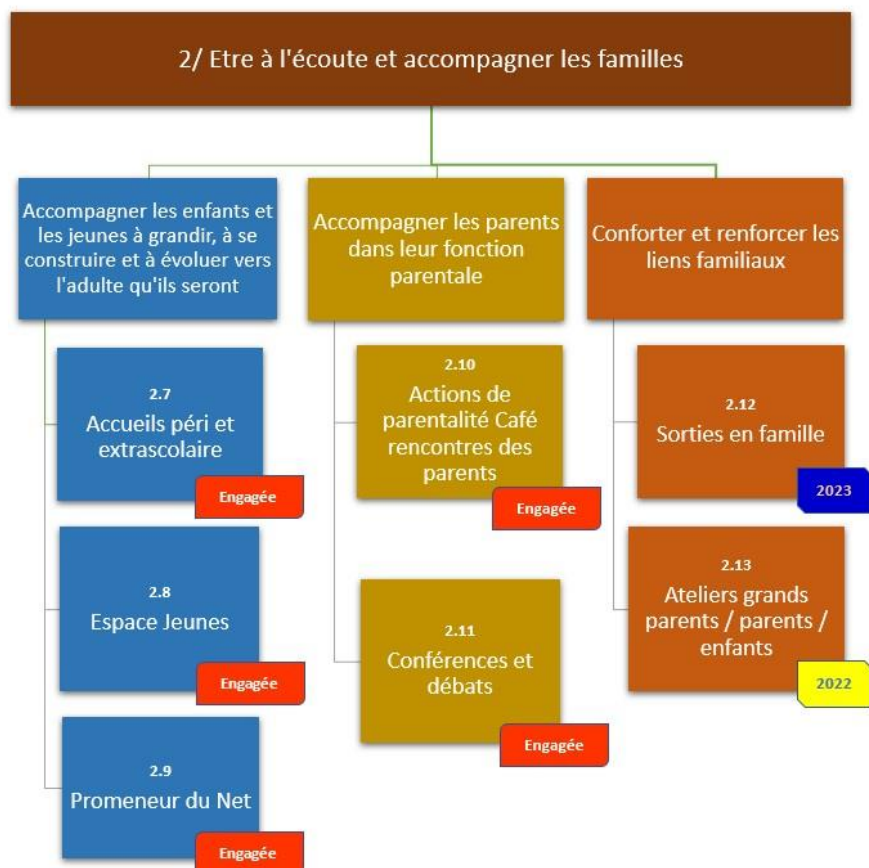
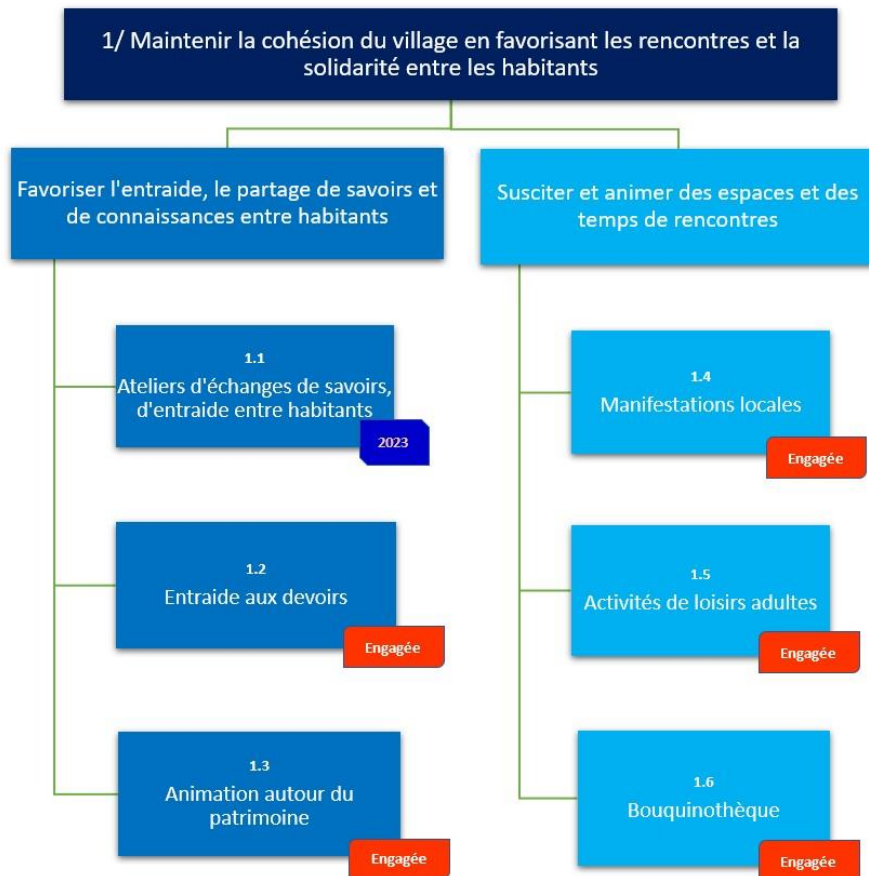
Le groupe de suivi est composé de :

- Le maire,
- 3 membres du bureau de l'association,
- 1 membre du Conseil Municipal
- 1 membre du C.C.A.S.

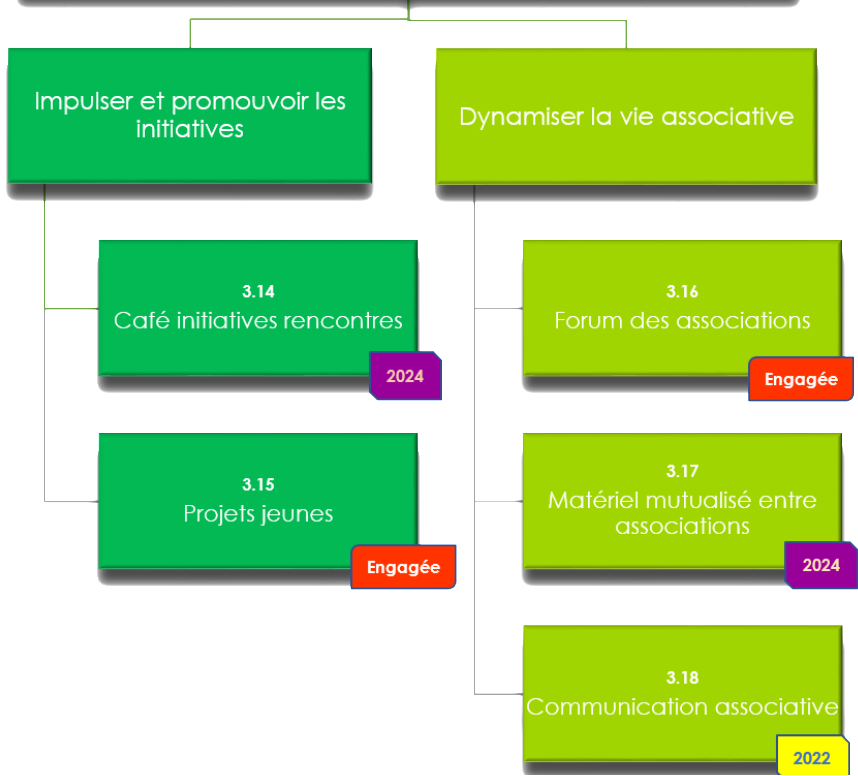
Ce groupe de suivi a pour but unique de mesurer l'action éducative et sociale réalisée et d'orienter les actions à venir.



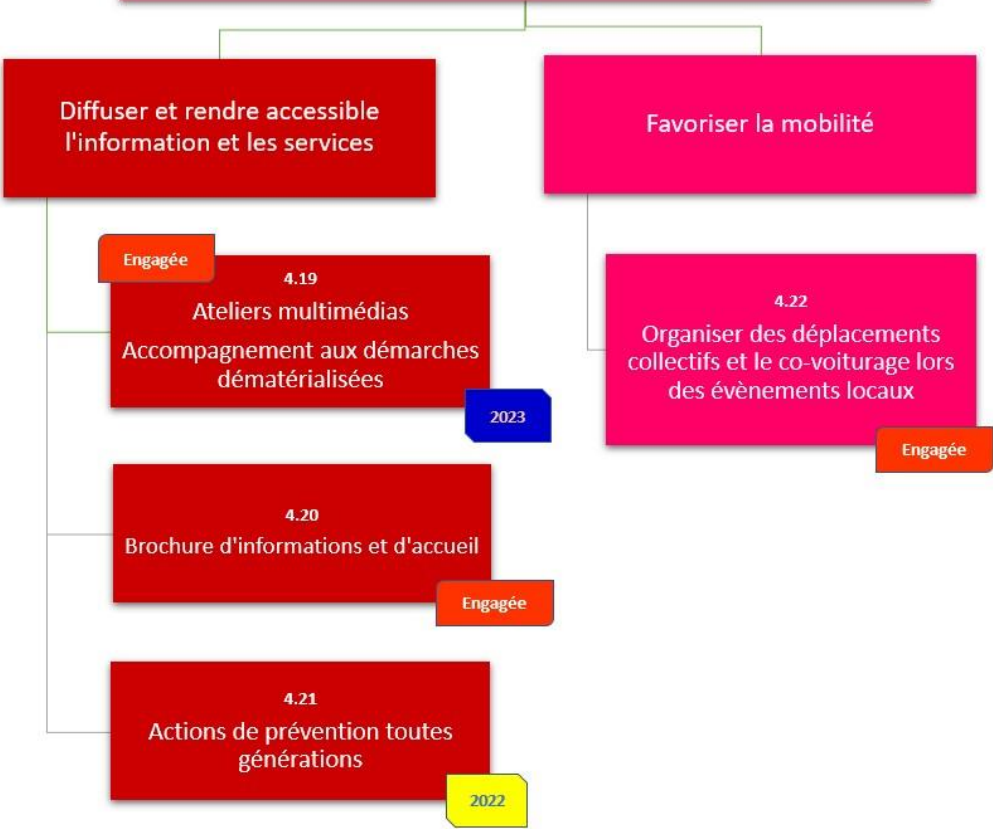
## V-2 / Champs d'actions



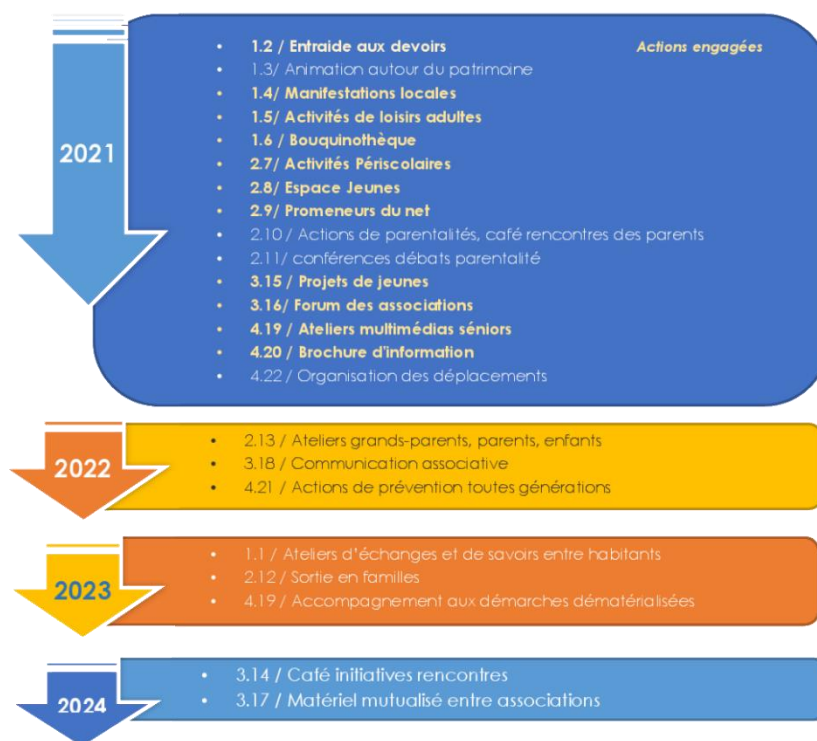
### 3/ Accompagner les initiatives des habitants et soutenir la vie associative



### 4/ Faciliter la vie quotidienne des habitants



## V-3 / Calendrier



## V -4 / Le Projet Educatif de Territoire

Soucieux de proposer une offre éducative de qualité sur son territoire, d'harmoniser et de coordonner les objectifs et actions des acteurs éducatifs de la commune, la commune de Le Monastère a mis en place un Projet Educatif de Territoire labellisé « plan mercredi »

### A / Partenaires du P.E.D.T.

- La commune de Le Monastère
- Ecole publique des 4 rives
- Association AGAS
- Les 39 associations sportives et culturelles de la commune

### B / Enjeux éducatifs du PEDT

- Besoins éducatifs des enfants identifiés par le comité de pilotage

Trois enjeux éducatifs prioritaires en direction des enfants ont été identifiés :

- Favoriser le vivre ensemble
- Développer l'apprentissage à la vie citoyenne et éduquer au développement durable
- Permettre aux enfants et jeunes de redécouvrir leur environnement de vie et d'élargir leurs horizons

### C / Objectifs éducatifs identifiés et partagés avec les partenaires et retenus pour le PEDT

**Consolider la concertation et la complémentarité entre les acteurs pour développer l'offre éducative :** Favoriser l'aménagement du temps global de l'enfant ; Permettre les discussions, les

réflexions et les actions concertées entre l'ensemble des acteurs de la vie de l'enfant ; Assurer une continuité éducative entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires de l'enfant

**Favoriser le respect et le vivre ensemble :** Favoriser les échanges intergénérationnels ; Favoriser les partenariats avec les associations ; Sensibiliser et être vigilant à l'égalité filles/Garçons ; Sensibiliser et veiller au respect de l'autre

**Développer la notion de collectivité, l'apprentissage à la vie citoyenne :** Permettre à l'enfant et aux jeunes de bien connaître sa ville et son environnement ; Sensibiliser l'enfant et les jeunes à la richesse et au respect de son cadre de vie ; Permettre à l'enfant d'être acteur dans son école, ses activités, sa ville...

**Favoriser l'enrichissement personnel, permettre aux enfants et jeunes de redécouvrir leur environnement de vie et d'élargir leurs horizons et éduquer au développement durable :** Permettre de découvrir différemment son environnement de vie, ses ressources, ses richesses... ; Permettre la découverte d'activités nouvelles ou méconnues ; Favoriser l'accès à la culture ; Permettre l'ouverture sur le monde

	PEDT	ECOLE	AGAS	
P.E.D.T. : OBJECTIFS GENERAUX PARTAGES	<b>Consolider la concertation et la complémentarité entre les acteurs pour développer l'offre éducative</b>			
	Favoriser l'aménagement du temps global de l'enfant Permettre les discussions, les réflexions et les actions concertées entre l'ensemble des acteurs de la vie de l'enfant Assurer une continuité éducative entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires de l'enfant	Mettre l'école au cœur du PEDT afin de ne pas avoir de rupture entre les temps scolaires et extra ou péri scolaire mais de proposer un projet pédagogique qui mette en place une réelle complémentarité entre ces différents temps.  <b>Actions :</b> Présentation du projet d'école et des axes prioritaires sur lesquels peuvent porter les actions des partenaires	<b>Etre acteur de la vie et du développement du territoire</b>  <b>Actions :</b> Proposer une organisation des temps extra et périscolaire qui s'adapte aux rythmes scolaires. Fédérer l'ensemble des acteurs du PEDT autour des temps scolaires sur un projet pédagogique. S'appuyer sur le projet d'école afin de définir des actions en synergie avec celui-ci Rédaction du projet pédagogique du centre de loisirs et de l'Espace Jeunes et mise en œuvre d'actions qui puissent s'inscrire en lien avec les temps scolaires	
	<b>Favoriser le respect et le vivre ensemble</b>			
Favoriser les échanges intergénérationnels Favoriser les partenariats avec les associations Sensibiliser et être vigilant à l'égalité filles/Garçons Sensibiliser et veiller au respect de l'autre	Acquérir des compétences sociales et civiques :  Le sens du dialogue, de la négociation, du consensus, le travail en équipe,  Le respect des règles de vie collective, qu'il s'agisse du fonctionnement de la classe ou du règlement intérieur de l'établissement,  Le sens de la responsabilité, individuelle et collective, en matière de sécurité, de santé, de sexualité,  Le respect des autres, la civilité, le refus des stéréotypes et des discriminations.	<b>Contribuer au mieux vivre ensemble en développant les temps de rencontres et d'échanges, favorisant les liens sociaux</b>		
		<b>Accueils de loisirs péri et extrascolaires</b> Permettre une relation de confiance entre l'enfant, la famille et l'équipe. Apprendre à développer des relations fondées sur le respect mutuel, la tolérance, la coopération, l'entraide, le respect des règles et l'épanouissement personnel	<b>Espace Jeunes</b> Accueillir tous les jeunes sans distinction Faire vivre la mixité (sociale, de genres, intergénérationnelle et multiculturelle)	

<b>Développer la notion de collectivité, l'apprentissage à la vie citoyenne</b>			
<p>Permettre à l'enfant et aux jeunes de bien connaître sa ville et son environnement</p> <p>Sensibiliser l'enfant et aux jeunes à la richesse et au respect de son cadre de vie</p> <p>Permettre à l'enfant d'être acteur dans son école, ses activités, sa ville...</p>	<p><b>Parcours Citoyen :</b></p> <p>Favoriser une culture de l'engagement</p> <p>Sensibiliser à l'éducation au développement durable : préserver la planète dans les gestes du quotidien</p>	<p><b>Favoriser l'implication des membres dans la vie de l'association, favoriser une démarche active et participative</b></p> <p><b>Etre à l'écoute des membres et des habitants afin de mieux identifier les besoins du territoire. Permettre plus de cohérence entre ces besoins et nos propositions d'activité.</b></p>	
		<p><b>Accueils de loisirs péri et extrascolaires</b></p> <p>Permettre à chaque enfant de trouver sa place dans le groupe</p> <p>Favoriser la cohésion de groupe</p>	<p><b>Espace Jeunes</b></p> <p>Permettre au jeune de grandir, de se construire, d'évoluer vers l'adulte qu'il sera</p>
<b>Favoriser l'enrichissement personnel, permettre aux enfants et jeunes de redécouvrir leur environnement de vie et d'élargir leurs horizons et éduquer au développement durable</b>			
<p>Permettre de découvrir différemment son environnement de vie, ses ressources, ses richesses...</p> <p>Permettre la découverte d'activités nouvelles ou méconnues</p> <p>Favoriser l'accès à la culture</p> <p>Permettre l'ouverture sur le monde</p>	<p>Améliorer l'autonomie des élèves face aux écrits surtout au niveau de la compréhension</p> <p>Développer des compétences stratégiques et référentielles</p> <p>Mobiliser dans toutes ses dimensions les ressources de proximité : découvrir le musée, approcher des œuvres</p> <p>Pratique artistique en lien avec le musée (ex : photographie)</p> <p>Projet de reportage dans et autour du musée (es : dimension architecturale, poétique, littéraire...)</p> <p>Ouverture culturelle autre que télévisuelle ou/et jeux vidéo</p> <p>Améliorer l'éveil à la curiosité, au monde et au patrimoine culturel</p>	<p><b>Concevoir nos activités comme prétexte à la découverte, l'expérimentation, la curiosité, l'ouverture au monde et aux autres</b></p>	
		<p><b>Accueils de loisirs péri et extrascolaires</b></p> <p>Favoriser la créativité et l'imaginaire de l'enfant</p> <p>Amener les enfants à respecter leur environnement (au sens large)</p> <p>Amener les enfants à développer le plaisir de bouger</p>	<p><b>Espace Jeunes</b></p> <p>S'ouvrir sur le monde, inciter à la curiosité</p>

Quels sont les effets attendus ?

**Evolution, changement en termes de connaissances, de comportements ?**

Au niveau des acteurs éducatifs de la commune : amélioration de la coordination de la complémentarité et de la cohérence entre les propositions éducatives de la commune.

Au niveau des enfants : une meilleure acceptation de la différence et un meilleur respect de l'autre ; Une prise de conscience que ses actes ont des conséquences positives ou non et donc que chacun peut être acteur de son quotidien. Par conséquent, que chacun peut par ses actes contribuer à la préservation de l'environnement. Faire croître chez les enfants un appétit de découverte.



Nous espérons en définitive observer concrètement une évolution dans le comportement et l'implication des enfants.

### C / Pilotage et suivi du P.E.D.T.

Le pilotage du PEDT est assuré par un comité de 11 personnes réunissant 3 conseillers municipaux représentant la commune, 3 enseignantes et 1 ATSEM représentant l'école publique des 4 rives, le directeur et la directrice adjointe de l'AGAS et 2 représentants des parents d'élèves.

La coordination et la mise en œuvre du PEDT sont confiées à Fabrice Rozier, directeur de l'AGAS.

Le comité de pilotage se réunit au minimum 3 fois par an.

### V - 5 / Organisation hebdomadaire des temps de l'enfant

Jours/Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07h30-8h30	ALP	ALP	Accueil de Loisirs	ALP	ALP
08h30-11h45	Temps scolaire	Temps scolaire		Temps scolaire	Temps scolaire
11h45-13h45	Pause méridienne ALP	Pause méridienne ALP		Pause méridienne ALP	Pause méridienne ALP
13h45-16h30	Temps scolaire	Temps scolaire		Temps scolaire	Temps scolaire
16h30-18h00	ALP	ALP		ALP	ALP
18h30-18h45					

*ALP : Accueil de loisirs périscolaire*

En période de vacances scolaires, l'accueil des enfants a lieu du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 en accueil de loisirs extrascolaire

### V -6 / Le financement de l'association :

Les ressources financières de l'association sont :

- Le produit des adhésions à l'association : cotisation familiale annuelle.
- La participation financière des familles aux activités.

- Les subventions reçues de la Mairie du Monastère.
- Les produits du Contrat Enfance Jeunesse conclu entre la Caisse d'Allocation Familiale, la Mutualité Sociale Agricole, la commune et l'association.
- Les subventions reçues de partenaires publics ou privés (Caisse d'Allocation Familiale, la Mutualité Sociale Agricole, le Centre Communal d'Action Sociale, FNDVA...)
- Les dons en argent ou en nature
- Le produit des manifestations organisées par l'association

## V - 7 / Déclaration, agrément et affiliation :

L'A.G.A.S. est déclarée auprès de la préfecture de l'Aveyron.

L'association est enregistrée en tant qu'organisateur d'accueil de mineurs auprès des services départementaux de l'éducation nationale.

L'AGAS se veut une structure ouverte ainsi l'affiliation à la Ligue de l'Enseignement, Fédération des Œuvres Laïques de l'Aveyron (F.O.L 12), permet de trouver un soutien dans la gestion des accueils de loisirs et nous aide dans la création de projets en collaboration avec d'autres structures.

## V - 8 / Evaluation du Projet

Une évaluation qualitative du projet et quantitative de l'activité est annuellement réalisée par l'association. Cette évaluation permet d'alimenter les discussions lors des rencontres de suivi avec nos partenaires :

- ♦ Un groupe de suivi composé de Monsieur le Maire du Monastère, de 3 membres du bureau de l'association, d'un membre du conseil municipal et d'un membre du C.C.A.S. est chargé de mesurer l'action éducative et sociale réalisée et d'orienter les actions à venir. Il se réunit deux fois par an au minimum, au plus tard au 15 février et 31 juillet.
- ♦ Chaque année une évaluation écrite de l'activité de l'association et plus particulièrement du secteur jeunesse est réalisée. Les critères quantitatifs suivants feront l'objet de ce suivi :
  - Nombre de familles adhérentes à l'association, répartition communale
  - Nombre d'adhérents par section de l'association
- ♦ Une évaluation quantitative de l'activité des accueils de loisirs et de l'Accueil Jeunes est réalisée deux fois par an dans le cadre de la Prestation de Service Ordinaire que nous accorde la C.A.F.
- ♦ Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunes qui concerne les accueils de loisirs ados et jeunes, une évaluation autant qualitative que quantitative est réalisée et discuté avec la Municipalité et la C.A.F. Un bilan écrit est publié à ce sujet chaque année.
- ♦ Dans le cadre des activités péri-éducatives, un bilan est réalisé dans le cadre du comité de suivi dans lequel nous siégeons.
- ♦ Lors de l'assemblée générale annuelle un bilan complet (moral, financier et d'activité est présenté aux membres présents.
- ♦ Un bilan quantitatif et qualitatif de chacune des sections de l'association permettra de compléter l'évaluation annuelle du projet.

## V - 9 / Diffusion du projet éducatif

Le projet éducatif est considéré de fait comme un instrument de communication.

Il est remis à l'équipe d'animation.

Par ailleurs le projet éducatif est communiqué aux représentants légaux des mineurs avant l'accueil de ces derniers.

L'information des familles et des enfants peut se faire par voie d'affichage (photos, textes...) dans la structure, par des réunions et/ou par la remise de documents lors de l'inscription ou par correspondance.

Le projet éducatif de l'AGAS est disponible en consultation ou téléchargement sur le blog de l'association à l'adresse : <https://agas-lemonastere.wixsite.com/agas-lemonastere>



## VI / DECLINAISON DU PROJET EDUCATIF DANS LES CHAMPS ENFANCE JEUNESSE

---

### V -1 / Enfance : les accueils de loisirs 3/11 ans, péri et extrascolaire

#### A/ Accueils périscolaires

##### ↳ Les jours de classe

Depuis la rentrée de septembre 2022, l'agas organise et gère un accueil de loisirs associé à l'école des 4 Rives au Monastère. Nous intervenons les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

- Le matin de 7h30 à 8h30
- La pause méridienne du 11h45 à 13h45
- Le soir du 16h30 à 18h45

Nous accueillons 110 enfants dont 45 de moins de 6 ans.

Ces temps d'activités se déroulent dans les locaux de l'école publique des 4 rives.

##### ↳ Les mercredis

L'accueil de loisirs à une capacité d'accueil fixée par arrêté municipal de 70 enfants. Cependant, nous nous fixons un effectif maximum d'accueil à 60 enfants hors vacances scolaires.

Les services de la P.M.I. nous permettent l'accueil de 30 enfants de 3 à 6 ans.

Nous sommes ouverts le Mercredi de 7h30 à 18h30

Depuis janvier 2004, l'ouverture de notre accueil les mercredis en journée entière, a permis une augmentation lente mais certaine des effectifs ainsi qu'une diversification des quartiers d'origine des enfants. Alors que la majorité des enfants usagers de la structure étaient auparavant issus de la commune du Monastère, aujourd'hui, de nombreux Ruthénois et d'autres communes s'inscrivent.

L'accueil se déroule à la salle d'animation du Puech.

## B/ Accueil extrascolaire

L'accueil de loisirs accueille les enfants de 3 à 11 ans dans la limite de ses capacités fixées par arrêté municipal à 70 personnes.

Nous sommes ouverts sur chaque période de vacances scolaires. Deux fermetures annuelles sont programmées : la seconde semaine des vacances de Noël et les quinze premiers jours d'août.

Ouverture du lundi au vendredi du 7h30 à 18h30

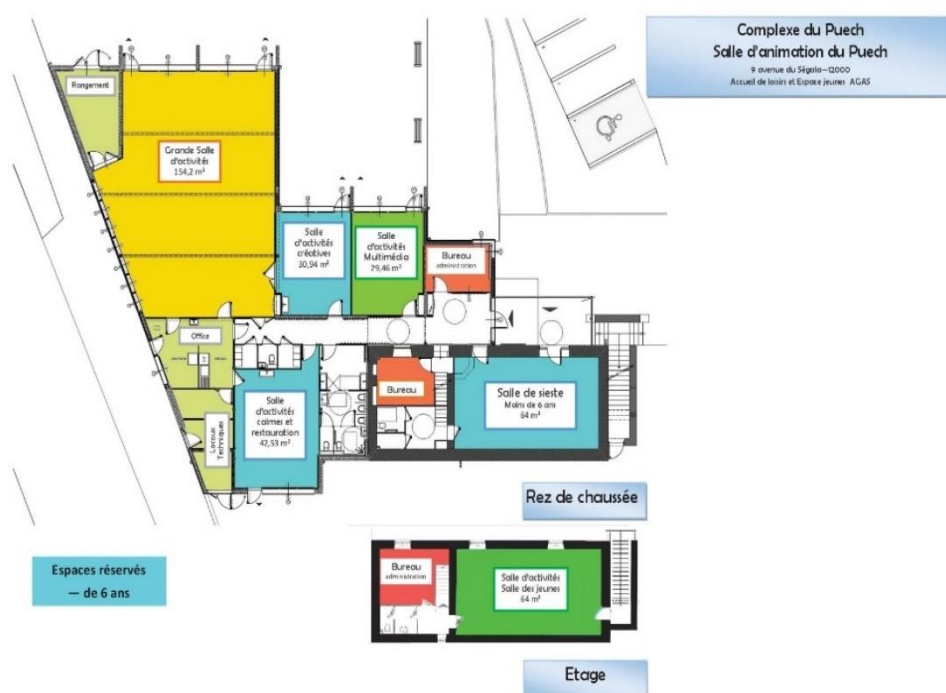
L'accueil se déroule à la salle d'animation du Puech.

## C/ Les lieux d'accueil

### ↳ La salle d'animation du Puech

L'accueil de loisirs occupe depuis juillet 2020 des locaux neufs, agréables, sécurisés et fonctionnels, les mercredis et les vacances scolaires. L'accueil de loisirs occupe le rez-de-chaussée du bâtiment composé de :

- D'un bureau d'accueil ouvert sur le hall
- 3 salles d'activités dont une salle pour les activités informatiques et une pour les arts plastiques



- 1 grande salle commune de 150 m<sup>2</sup>
- 1 salle dédiée à la sieste, partagée avec le Relais d'Assistante Maternelle
- 1 office pouvant servir de cuisine pédagogique
- 1 espace extérieur avec un accès direct sur l'aire de jeux du Puech

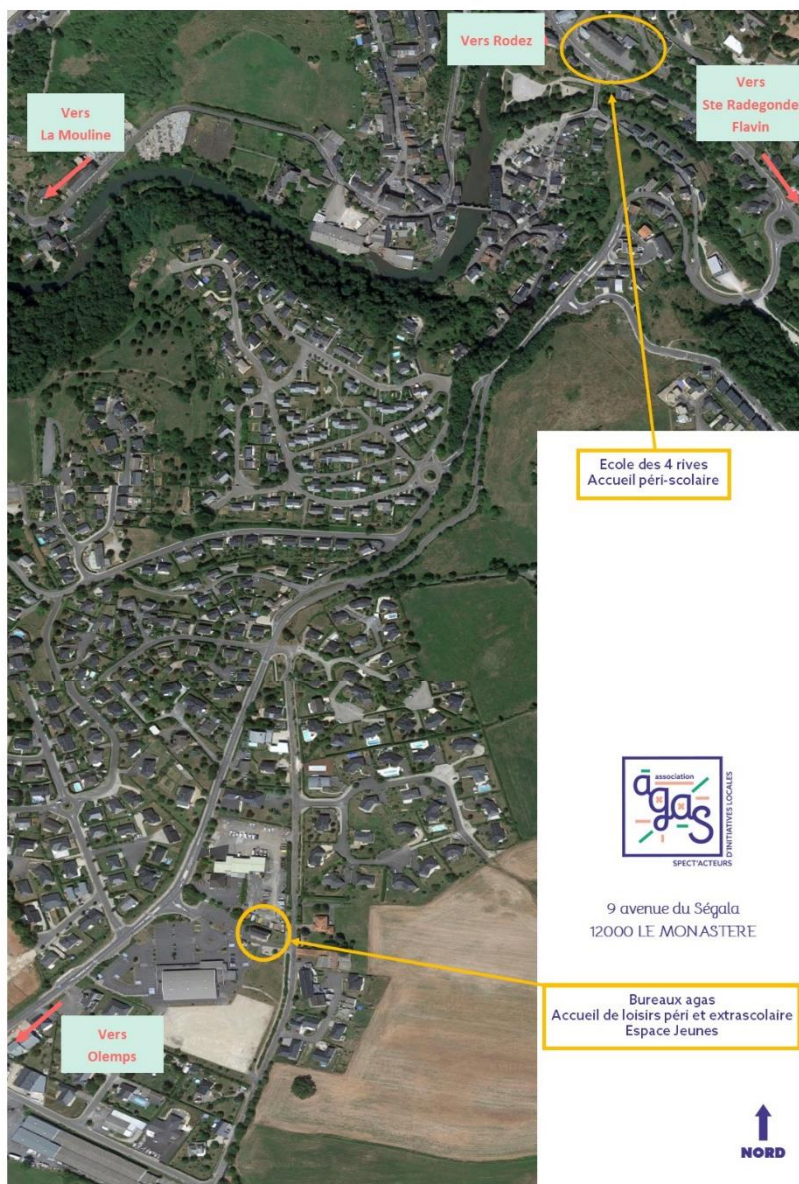
## ↳ L'école publique des 4 rives



Les lundis, mardis, jeudis et vendredis (période scolaire), nous occupons les locaux de l'école des 4 Rives au Monastère :

- Une salle de garderie au rez-de-chaussée pour les élèves de maternelles
- Une salle de garderie à l'étage pour les élèves du primaire
- Un gymnase
- Une salle pour les activités créatives
- La cour de l'école.
- Un accès facile aux locaux du centre social et au Parc de la Briane

## ↳ Plan de situation des accueils



<p><b>AXE</b> Accompagner et être à l'écoute des familles</p>	<p><b>Objectif stratégique</b> <i>Accompagner les enfants et les jeunes à grandir, à se construire et à évoluer vers l'adulte qu'ils seront</i></p> <p><b>Action 2.7</b> <b>Accueil péri et extrascolaire</b></p>
<p><b>Référent</b></p>	<p><b>Responsable enfance et soutien à la parentalité</b></p>
<p><b>Éléments de contexte</b></p>	<p><b>L'analyse du contexte :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 690 familles habitent le Monastère</li> <li>• Les 0/14 ans représentent 18,8 % de la population.</li> <li>• 512 enfants de moins de 18 ans vivent sur la commune dont 28,3% ont moins de 5 ans (Données CAF 2014)</li> <li>• 217 enfants sont scolarisés</li> <li>• 390 familles présentes sur la commune (2016) dont 64 Familles monoparentales représentant 166 individus (donc présence de fratries).</li> <li>• 56% de la population sont des actifs</li> <li>• Taux de chômage bas (4,6%) équivalent entre hommes et femmes</li> </ul> <p>→ Un besoin de garde et d'accueil des enfants.</p> <p>L'accueil de loisirs rayonne au-delà de la commune, les demandes d'inscription ne peuvent toutes être honorées faute d'assez de places.</p> <p><b>L'enquête auprès des habitants</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les réponses à l'enquête (90) révèlent que : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 30 % des personnes souhaitent plus d'actions à destination des enfants et des jeunes.</li> <li>- 10 % demandent plus de temps d'animations pour les enfants et les jeunes</li> </ul> </li> <li>• Les familles interrogées ont marqué leur attachement à l'accueil de loisirs et montré leur inquiétude quant aux disponibilités de places.</li> </ul>
<p><b>Objectifs opérationnels</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amener les enfants à favoriser le respect, le vivre ensemble</li> <li>• Valoriser les relations avec la famille</li> <li>• Favoriser et développer l'autonomie des enfants</li> <li>• Développer la notion de collectivité</li> <li>• Favoriser l'enrichissement personnel de l'enfant</li> </ul>
<p><b>Plan d'action : descriptif de l'action, moyen, échéance de réalisation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ouverture tous les mercredis et vacances scolaires de 7h30 à 18h30</li> <li>• Accueil lundi-mardi et jeudi de 17h à 18h au sein de l'école.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposition d'un programme d'activités adaptées au rythme et aux besoins de l'élève. Respect du choix de l'enfant</li> <li>• Dans les nouveaux locaux de l'association et à l'école des 4 rives pour le péri.</li> </ul>
<b>Publics concernés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Accueil de loisirs</b> → Les enfants de 3 à 11 ans habitants ou non au monastère</li> <li>• Les enfants ou non scolarisés à l'école des 4 Rives</li> <li>• <b>Périscolaire</b> → Enfants scolarisés à l'école des 4 Rives</li> </ul>
<b>Modalités de participation des habitants/ usagers</b>	<p><b>Concertation</b> : Les enfants et les familles sont amenés à donner leurs avis sur les propositions de l'équipe pédagogique</p> <p><b>Coopération</b> : Sur certains projets, nous pouvons être amenés à demander un plus fort investissement des familles.</p>
<b>Comment prendre en compte les questions liées à la mobilité</b>	Veiller à proposer des activités sur tout le territoire
<b>Partenaires associés</b>	<p><b>Financiers</b> : CAF, MSA, Mairie, CCAS</p> <p><b>Techniques</b> : Associations du Monastère et du territoire, ligue de l'enseignement, réseau ALSH de la Ligue, Mairie, CCAS</p>
<b>Communication autour de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Couverture médiatique du projet : presse, programmes, réseaux sociaux (facebook AGAS, groupe grange et animateurs...)</li> <li>• Diffusion communale : panneaux d'informations, bulletin municipal, brochure annuelle AGAS,</li> <li>• Diffusion sites web: mairie, AGAS</li> <li>• Diffusion mail : Listes des familles centre de loisirs,</li> </ul>
<b>Echéancier</b>	<b>Action engagée</b>
<b>Résultats attendus Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution du nombre d'enfants accueillis/ fidélisation des familles</li> <li>• Satisfaction des familles (discussion et diffusion d'un questionnaire de satisfaction)</li> <li>• Satisfaction des enfants</li> <li>• Evaluation du projet pédagogique (voir PP)</li> <li>• Fidélisation et bien être de l'équipe d'animation</li> </ul>

## VI -2 / Jeunesse : Espace Jeunes

### A/ Description de l'accueil

#### Le QG des jeunes de 10 à 17 ans

L'Espace Jeunes est le lieu idéal pour passer de bons moments entre amis. C'est aussi un espace éducatif où l'équipe d'animation favorise l'autonomie des jeunes mais également leur implication en construisant avec eux des activités en fonction de leurs envies et adaptées à tous.

#### Quand ? :

##### Du CM2 à la 5<sup>ème</sup>

- Hors vacances scolaires
  - Le mercredi de 13h30 à 18h30 le mercredi (sans inscription hormis sorties)
  - Le premier samedi de chaque mois de 16h à 18h (sans inscription)
  - Le premier samedi de chaque mois de 18h à 22h (sur inscription)
- Pendant les vacances scolaires
  - Du lundi au vendredi de 13h30 à 18h30 (sans inscription hormis sorties)
  - Le mardi de 18h30 à 23h (sur inscription)

##### De la 4<sup>ème</sup> à la terminale

- Hors vacances scolaires
  - Le mercredi de 13h30 à 18h30 (sans inscription)
  - Le premier vendredi de chaque mois de 18h30 à 23h (sans inscription)
  - Le premier samedi de chaque mois de 13h30 à 16h (sans inscription)
- Pendant les vacances scolaires
  - Du lundi au vendredi de 13h30 à 18h30 (sans inscription)
  - Le jeudi de 18h30 à 23h (sans inscription)

#### Séjours, camps et voyages

Séjour ski pendant les vacances d'hiver

Séjour surf en juillet

Seul ou en groupe, une idée ou une envie de partir ailleurs, en France ou à l'étranger, l'équipe de l'Espace Jeunes est là pour aider les jeunes à réaliser leurs projets.

#### Les locaux

L'espace jeunes et l'accueil de loisirs 3/11 ans occupent le même site.

L'Espace jeune dispose :

- D'un bureau d'accueil ouvert sur le hall d'entrée
- 2 salles d'activités dont une salle pour les activités informatique
- 1 office pouvant servir de cuisine pédagogique

La salle est équipée d'un coin détente (PS4, baby-foot et flipper...)

*Voir plan pages 20*



<p style="text-align: center;"><b>AXE</b> Accompagner et être à l'écoute des familles</p>	<p><b>Objectif stratégique</b> Accompagner les enfants et les jeunes à grandir, à se construire et à évoluer vers l'adulte qu'ils seront</p> <p><b>Action 2.8</b> <b>Espace Jeunes</b></p>
Réfèrent	Responsable jeunesse et lien social
<p style="text-align: center;"><b>Éléments de contexte</b></p>	<p><b>L'analyse du contexte :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 224 jeunes de 11 à 17 ans habitent la commune (10% de la population) dont 98 % sont scolarisés.</li> <li>• 390 familles présentes sur la commune (2016) dont 64 Familles monoparentales représentant 166 individus (donc présence de fratries).</li> <li>• 56% de la population sont des actifs</li> <li>• Taux de chômage bas (4,6%) équivalent entre hommes et femmes</li> </ul> <p>→ Un besoin de garde et d'accueil des jeunes</p> <p><b>L'enquête auprès des habitants</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les réponses à l'enquête (90) montrent que : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 30 % des personnes qui ont répondu souhaitent des actions en direction de l'enfance et la jeunesse</li> <li>- 10 % demandent plus de temps d'animations pour les enfants et les jeunes</li> </ul> </li> <li>• Les jeunes, lors des discussions menées, ont démontré l'intérêt qu'ils portaient aux activités de la salle des jeunes</li> <li>• Ils demandent plus de temps d'accueil (week-end), des sorties et des soirées.</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>Objectifs opérationnels</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueillir tous les jeunes sans distinction</li> <li>• Faire vivre la mixité (sociale, de genres, intergénérationnelle et multiculturelle)</li> <li>• S'ouvrir sur le monde, inciter à la curiosité</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>Plan d'action : descriptif de l'action, moyen, échéance de réalisation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueils adaptés aux âges : Passerelles 10/13 ans, Accueil jeunes 14/17 ans, après la classe</li> <li>• Programmes d'activités définis en fonction des choix des jeunes et du contexte</li> <li>• Mise en œuvre de projets de jeunes</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>Publics concernés</b></p>	Jeunes de 10 à 17 ans, commune ou non
<p style="text-align: center;"><b>Modalités de participation Des habitants/ usagers</b></p>	<p><b>Concertation</b> : la plupart du temps les jeunes sont invités à donner leurs avis et faire des propositions aux animateurs.</p> <p><b>Coopération</b> : Dès que cela paraît possible, les jeunes sont invités à prendre plus de responsabilités dans les projets d'activités développés</p>
<p style="text-align: center;"><b>Comment prendre en compte les questions liées à la mobilité</b></p>	Mettre en relation les familles pour covoiturage entre le haut et le bas du Monastère

	Inviter les jeunes à se regrouper s'ils se déplacent à pied Organiser le cas échéant des ramassages
<b>Partenaires associés</b>	<b>Partenaires financiers</b> : CAF, MSA, Mairie, partenaires privées en fonction des projets <b>Partenaire de techniques</b> : Ligue de l'enseignement, réseau des accueils de jeunes, Mairie, associations de la commune et du territoire
<b>Communication autour de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Couverture médiatique du projet : presse, réseaux sociaux (AGAS, et propres aux jeunes)</li> <li>• Diffusion communale : panneaux d'informations, bulletin municipal, brochure annuelle AGAS, affichage</li> <li>• Diffusion sites web : mairie, AGAS,</li> <li>• Diffusion mail/ SMS : Listes familles Espace Jeunes et groupe de discussion propres au jeunes</li> </ul>
<b>Echéancier</b>	<b>Action engagée</b>
<b>Résultats attendus Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution du nombre de jeunes accueillis/ fidélisation des familles</li> <li>• Satisfaction des familles (discussion et diffusion d'un questionnaire de satisfaction)</li> <li>• Satisfaction des jeunes</li> <li>• Evaluation du projet pédagogique (voir PP)</li> <li>• Fidélisation et bien être de l'équipe d'animation</li> </ul>



<p style="text-align: center;"><b>AXE</b> Accompagner et être à l'écoute des familles</p>	<p style="text-align: center;"><b>Objectif stratégique</b> <i>Accompagner les enfants et les jeunes à grandir, à se construire et à évoluer vers l'adulte qu'ils seront</i></p> <p style="text-align: center;"><b>Action 2.9</b> <b>Promeneur du Net</b></p>
<p><b>Référent de l'action</b></p>	<p><b>Responsable jeunesse et lien social</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Éléments de contexte</b></p>	<p><b>L'analyse du contexte :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 224 jeunes de 11 à 17 ans habitent la commune (10% de la population) dont 98 % sont scolarisés.</li> <li>• Internet est aujourd'hui le média de communication par excellence des jeunes et fait partie intégrante de leurs pratiques culturelles. L'image positive dont il bénéficie auprès d'eux et l'utilisation intensive qu'ils en ont en font un outil présentant de nombreux risques, mais aussi d'importantes potentialités. Une action éducative à destination des jeunes, des parents et des professionnels de la jeunesse est essentielle pour leur permettre de mieux maîtriser cet outil et les conduire à en saisir les différents enjeux. Elle doit permettre à chacun d'exploiter au mieux les multiples opportunités qu'il peut offrir dans le quotidien de chacun.</li> </ul> <p><b>L'enquête auprès des habitants</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les discussions menées avec les jeunes et l'observation que font les animateurs de leur relation aux réseaux sociaux et à l'outil informatique justifient la pertinence et l'utilité éducative de cette action</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>Objectifs opérationnels</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer le lien social avec les jeunes et entre les jeunes.</li> <li>• Maintenir le lien avec des jeunes qui ne viennent pas ou plus dans les structures, ainsi qu'avec les jeunes les moins mobiles.</li> <li>• Développer une présence éducative dans les espaces en ligne fréquentés par les jeunes.</li> <li>• Sensibiliser aux usages d'Internet et des écrans.</li> <li>• Développer l'esprit critique des jeunes face à l'information et à l'image.</li> <li>• Développer une relation de confiance favorable à une amélioration de l'intervention auprès des jeunes.</li> <li>• Favoriser les échanges avec les jeunes.</li> <li>• Augmenter la fréquentation de l'Espace Jeunes</li> <li>• Développer un accompagnement de projets individuels ou collectifs via les réseaux sociaux.</li> <li>• Adapter l'offre éducative aux besoins et aux projets des jeunes.</li> <li>• Développer des projets collaboratifs entre jeunes</li> <li>• Transmettre des contenus informatifs adaptés aux usages des jeunes</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer une veille, détecter des difficultés et prendre contact avec des jeunes qui paraissent en difficulté.</li> <li>• Détecter les signaux relevant de phénomènes d'emprise : changements de comportement et actes de prosélytisme</li> </ul>
<b>Plan d'action : descriptif de l'action, moyen, échéance de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer des comptes « Promeneurs du net » sur les réseaux sociaux utilisés par les jeunes.</li> <li>• Proposer aux jeunes de l'Espace Jeunes d'être « amis » sur les réseaux sociaux et leur offrir la possibilité d'échanger par messagerie instantanée, par courrier électronique ou dans le cadre du fonctionnement classique du réseau social concerné.</li> <li>• Assurer une permanence en ligne sur des créneaux précis, réguliers et annoncés.</li> <li>• Le cas échéant, proposer différents niveaux d'intervention auprès des jeunes : informations généralistes ou ciblées, échanges permettant de garantir une continuité de la relation éducative dans le temps et de renforcer la relation de confiance, accompagner l'émergence d'initiatives, aider à la formalisation de projets et accompagner leur réalisation, écoute, aide, débats ...</li> </ul>
<b>Publics concernés</b>	Jeunes 10 à 18 ans
<b>Modalités de participation des habitants/ usagers</b>	<b>Information :</b> Les jeunes sont invités à communiquer et échanger avec les animateurs sur les réseaux. Le prolongement de leurs échanges peut se faire de manière physique à l'Espace Jeunes
<b>Comment prendre en compte les questions liées à la mobilité</b>	
<b>Partenaires associés</b>	<b>Financiers :</b> CAF <b>Techniques :</b> CAF, Ligue de l'enseignement, réseau de professionnel Promeneurs du net
<b>Communication autour de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Couverture médiatique du projet : presse, réseaux sociaux...</li> <li>• Diffusion communale : bulletin municipal, brochure annuelle AGAS,</li> <li>• Diffusion sites web : mairie, AGAS,</li> <li>• Information à l'Espace Jeunes et via les groupes de discussion jeunes</li> </ul>
<b>Echéancier</b>	<b>Action engagée</b>
<b>Résultats attendus Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Montée en puissance du dispositif</li> <li>• Suivi des espaces « promeneurs » sur internet</li> <li>• Prolongement des discussions en « réel » à l'Espace Jeunes</li> </ul>

## ↳ Le Contrat Enfance Jeunesse

La municipalité de Le Monastère et la Caisse d'Allocation Familiales de l'Aveyron ont conclu un contrat enfance jeunesse pour développer les projets destinés aux jeunes. L'association A.G.A.S. gère ce contrat. Dans ce cadre une évaluation quantitative et qualitative est réalisée annuellement. Ce bilan est discuté lors d'une réunion entre les trois partenaires, il fait l'objet d'une publication.



## ANNEXES

- ⇒ P.E.D.T
- ⇒ Charte qualité « Plan Mercredi »
- ⇒ Convention entre l'AGAS et la Commune



## **Convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial (PEdT)**

**Vu** le code de l'éducation, notamment l'article L.551-1 modifié par la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 et l'article D.521-12 ;

**Vu** le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles R.227-1, R.227-16 et R.227-20 ;

**Vu** le décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant les définitions et règles applicables aux accueils de loisirs

**Vu** le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques

**Vu** le décret n°2016-1051 du 1er août 2016 relatif au projet éducatif territorial et l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre

- Le maire de la commune de Le Monastère
- La préfète de l'Aveyron
- La directrice des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aveyron, agissant sur délégation du recteur de l'académie de Toulouse

### **[le cas échéant]**

- Les représentants d'autres partenaires (associations, CAF, autres collectivités territoriales...)

Conviennent ce qui suit :

### **Article 1<sup>er</sup> : Objet de la convention**

Cette convention a pour objet de déterminer les modalités d'organisation et les objectifs éducatifs des activités périscolaires mises en place dans le cadre d'un projet éducatif territorial pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et/ou élémentaires du Monastère dans le prolongement du service public de l'éducation et en complémentarité avec lui.

**[Option selon la configuration locale :** Elle concerne également les modalités d'organisation et les objectifs éducatifs des activités périscolaires mises en place pour les enfants scolarisés dans les écoles privées sous contrat mettant en œuvre la réforme des rythmes scolaires situées sur le territoire de cette *(commune ou EPCI)*. Pour en savoir plus sur ce sujet, consulter la rubrique « vos questions ».]

### **Article 2 : Objectifs du projet éducatif territorial**

Les partenaires conviennent des objectifs suivants :

- Consolider la concertation et la complémentarité entre les acteurs pour développer l'offre éducative : Favoriser l'aménagement du temps global de l'enfant ; Permettre les discussions, les réflexions et les actions concertées entre l'ensemble des acteurs de la vie de l'enfant ; Assurer une continuité éducative entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires de l'enfant
- Favoriser le vivre ensemble : Favoriser les échanges intergénérationnels ; Favoriser les partenariats avec les associations ; Sensibiliser et être vigilant à l'égalité filles/Garçons ; Sensibiliser et veiller au respect de l'autre

- Développer l'apprentissage à la vie citoyenne et éduquer au développement durable : Permettre à l'enfant et aux jeunes de bien connaître sa ville et son environnement ; Sensibiliser l'enfant et les jeunes à la richesse et au respect de son cadre de vie ; Permettre à l'enfant d'être acteur dans son école, ses activités, sa ville...
- Permettre aux enfants et aux jeunes de redécouvrir leur environnement de vie et d'élargir leurs horizons : Permettre de découvrir différemment son environnement de vie, ses ressources, ses richesses... ; Permettre la découverte d'activités nouvelles ou méconnues ; Favoriser l'accès à la culture ; Permettre l'ouverture sur le monde

### **Article 3 : Contenu du projet éducatif territorial**

Le descriptif du projet éducatif territorial figure en annexe. Il dresse la liste des écoles publiques [et privées] concernées par le projet.

Il comprend notamment la liste des activités périscolaires proposées aux enfants et les modalités selon lesquelles elles sont organisées.

### **Article 4 : Partenariats**

Le projet éducatif territorial est mis en place avec les partenaires suivants :

- Ecole publique des 4 rives
- Centre Communal d'Actions Sociales
- Caisse d'allocations familiales de l'Aveyron
- Association de Gestion des Animations Sociales, Le Monastère

### **Article 5 : Pilotage du projet**

La mise en œuvre du projet relève de la compétence de la collectivité qui en assure le pilotage. Le pilotage du projet est assuré Elisabeth Romiguière, première adjointe de la commune de Le Monastère.

Elle s'appuie sur un comité de pilotage constitué de :

- Madame Elisabeth Romiguière, 1ère adjointe de la commune, déléguée aux relations avec la Communauté d'Agglomération
- Monsieur Jacques Montoya, 2nd adjoint de la commune, délégué aux finances, à l'administration générale et à l'associatif
- Madame Géraldine Bernard, élue conseil municipal (commission affaires scolaires et sociales)
- Madame Sophie Loupias, élue conseil municipal (commission affaires scolaires et sociales)
- Madame Françoise Risposi, élue conseil municipal (commission affaires scolaires et sociales)
- Madame Mariauzouls Laurence, directrice de l'école
- Madame Céline Higonnet, enseignante
- Madame Nathalie Franc, enseignante
- Madame Eliette Giacobbi, ATSEM
- Monsieur Fabrice Rozier, directeur de l'AGAS
- Madame Véronique Laurens, représentante au conseil d'école des parents d'élèves
- Monsieur Yann Bizeldeau, représentant au conseil d'école des parents d'élèves

Le comité de pilotage a pour rôle le suivi de la mise en œuvre et de l'évaluation du projet.

### **Article 6 : Mise en œuvre et coordination du projet**

Par délégation, la coordination et la mise en œuvre du projet est assurée par l'Association de Gestion des Animations Sociales (A.G.A.S.), représentée par son directeur Fabrice ROZIER ;

### **Article 7 : Articulation avec d'autres dispositifs et activités**

Les activités prévues dans le projet éducatif territorial sont articulées avec celles proposées dans le cadre du « plan mercredi » et du contrat enfance jeunesse (CEJ).

Ces activités sont articulées avec celles organisées dans le cadre extra scolaire :

Ces activités sont articulées avec celles proposées aux enfants et jeunes scolarisés dans le second degré :

### **Article 8 : Evaluation du projet**

L'évaluation du projet est assurée par le comité de pilotage selon la périodicité suivante : 2 évaluations intermédiaires par an et un bilan annuel.

Les indicateurs retenus (en fonction des objectifs visés) et les indicateurs quantitatifs figurent en annexe, ainsi que les éventuelles recommandations du groupe d'appui départemental

### **Article 9 : Durée de la convention**

La présente convention est établie pour trois années scolaires (2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022).

Elle est reconduite tacitement pour la même durée que celle mentionnée ci-dessus.



A l'issue de la période de validité de la convention, un bilan final du projet éducatif territorial est établi par le comité de pilotage en lien avec les signataires de la convention

La convention peut être dénoncée soit par accord entre les parties, soit à l'initiative de l'une d'entre elles. Dans ce cas, la dénonciation peut intervenir à tout moment en respectant un préavis de trois mois. Elle doit être faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Le délai de préavis court à compter de la réception de cette lettre.

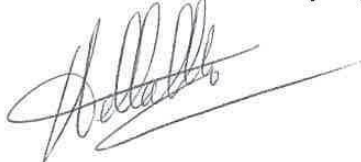
La convention peut également faire l'objet d'avenants signés par l'ensemble des parties concernées par ces avenants.

A Le Monastère, le 27 septembre 2019

Monsieur le maire du Monastère

L'inspectrice d'académie,  
Directrice académique des services  
De l'éducation nationale de l'Aveyron,



Po/ La préfète de l'Aveyron

Le directeur départemental de la cohésion  
sociale et de la protection des populations

  
Dominique CHABONET

Les co-présidentes de l'association A.G.A.S

   
ASSOCIATION DE GESTION  
des ANIMATIONS SOCIALES  
Centre Social  
12000 LE MONASTERE  
Tél. : 05 65 42 83 47





## Convention

### Charte qualité Plan mercredi

**Vu** le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.227-4 et R.227-1 ;

**Considérant** la convention du 27 septembre 2019 relative au projet éducatif territorial (PEdT) conclue en application des articles L.551-1 et R.551-13 du code de l'éducation et incluant notamment des activités périscolaires le mercredi ;

**Considérant** le ou les projets éducatifs et pédagogiques mentionnés aux articles R.227-23 à 25 des accueils de loisirs périscolaires de la collectivité/de l'EPCI ;

- Le maire de la commune du Monastère
- La préfète de l'Aveyron
- La directrice des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aveyron, agissant sur délégation du recteur de l'académie de Toulouse
- Le directeur/La directrice de la caisse d'allocations familiales (CAF)
- Le cas échéant, les associations partenaires ou opératrices

Convient ce qui suit :

#### **Article 1<sup>er</sup> : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les obligations propres à chacune des parties pour œuvrer localement à la mise en place de la charte qualité du Plan mercredi.

Cette charte qualité Plan mercredi organise l'accueil du mercredi autour de 4 axes :

- veiller à la complémentarité des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires ;
- assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap ;
- inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs et les besoins des enfants;
- proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi, etc.).

La charte est disponible sur le site [planmercredi.education.gouv.fr](http://planmercredi.education.gouv.fr).

#### **Article 2 : Engagements de la collectivité :**

La collectivité s'engage à organiser les accueils de loisirs périscolaires fonctionnant le mercredi dans le respect des principes de la charte qualité.

Quand les accueils de loisirs périscolaires ne sont pas organisés directement par la collectivité mais pour son compte par un autre acteur, la collectivité s'engage à veiller au respect de la charte par cet acteur.

La collectivité renseigne, sur le document joint, les éléments suivants relatifs aux accueils de loisirs périscolaires qu'elle organise ou qui sont organisés pour son compte le mercredi :

- liste des accueils maternels (moins de 6 ans) et élémentaires (6 ans et plus)
- nombre total de places ouvertes (moins de 6 ans/6 ans et plus)
- typologie des activités
- typologie des partenaires
- typologie des intervenants

### **Article 3 : Engagements de l'Etat :**

Les services de l'Etat s'engagent à :

- assister la collectivité dans l'organisation d'accueils de loisirs respectant la charte, à travers notamment la mise à dispositions d'outils sur le site [planmercredi.education.gouv.fr](http://planmercredi.education.gouv.fr) ;
- rendre disponible sur ce même site des supports de communication dont le label en vue de l'information du public et de la valorisation des accueils concernés ;
- faire connaître au niveau national l'engagement de la collectivité dans la démarche qualité du Plan mercredi.

### **Article 4 : Engagements de la Caf :**

Les services de la Caf s'engagent à :

- accompagner le développement d'activités éducatives de qualité ;
- assurer le suivi des Plans mercredi conjointement avec les services de l'Etat ;
- apporter son concours financier dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion 2018-2022.

### **Article 5 : Durée de la convention**

La présente convention est établie jusqu'au terme de la convention du projet éducatif territorial.

### **Article 6 : Modification de la convention**

La présente convention peut être modifiée par avenant.

### Article 7 : Résiliation de la convention

La convention peut être résiliée soit par accord entre les parties, soit à l'initiative de l'une d'entre elles. Dans ce cas, la résiliation peut intervenir à tout moment en respectant un préavis de trois mois. Elle doit être faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Le délai de préavis court à compter de la réception de cette lettre par son destinataire.

A Le Monastère, le 27 septembre 2019

Monsieur le maire du Monastère



L'inspectrice d'academie  
Directrice académique des services  
De l'éducation nationale de l'Aveyron



*Py* La préfète de l'Aveyron

Le directeur départemental de la cohésion  
sociale et de la protection des populations



Dominique CHABANET

Le directeur de la caisse d'allocations  
familiales



Les co-présidentes de l'association  
A.G.A.S.

*nostr*  
*quicquid*  
ASSOCIATION DE GESTION  
des ANIMATIONS SOCIALES  
Centre Social  
12000 LE MONASTERE  
Tél. : 05 65 42 83 47

**Annexe**

**INFORMATIONS RELATIVES AUX ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES DU  
MERCREDI RESPECTANT LES PRINCIPES DE LA CHARTE QUALITÉ**

**(A renseigner obligatoirement et à joindre à la convention de la charte qualité)**

**Liste des accueils de loisirs périscolaires maternels par commune signataire de la  
convention Plan mercredi :**

**Liste des accueils de loisirs périscolaires élémentaires par commune signataire de la  
convention Plan mercredi :**

**Le Monastère**

- Espace jeunes : Passerelle

**Liste des accueils de loisirs périscolaires mixtes (maternels et élémentaires) par  
commune signataire de la convention Plan mercredi :**

**Le Monastère**

- La grange aux enfants

**Nombre de places ouvertes le mercredi par commune signataire de la convention Plan  
mercredi :**

**Le Monastère**

Enfants de moins de 6 ans (total par commune) : 30

Enfants de 6 ans et plus (total par commune) : 45

**Activités :**

- activités artistiques
- activités scientifiques
- activités civiques
- activités numériques
- activités de découverte de l'environnement
- activités éco-citoyennes
- activités physiques et sportives

**Partenaires :**

- associations culturelles
- associations environnementales
- associations sportives
- équipe enseignante
- équipements publics (musées, bibliothèques, conservatoires, parcs naturels, espaces sportifs, etc.)
- structures privées (fondations, parcs, entreprises culturelles et sportives, etc.)

**Intervenants (en plus des animateurs) :**

- intervenants associatifs rémunérés
- intervenants associatifs bénévoles
- intervenants de statut privé non associatif (salarié, autoentrepreneur, etc.)
- parents
- enseignants
- personnels municipaux (éducateurs sportifs, ATSEM, bibliothécaires, jardiniers, etc.)



## CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DU MONASTÈRE

ET

## L'ASSOCIATION AGAS

Pour l'année 2022



### ENTRE

La commune de Le Monastère,

Représentée par son maire en exercice, Monsieur Jacques MONTOYA, en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 6 juillet 2020, ci-après désignée : la commune,

ET

L'Association dénommée AGAS

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, dont le siège social est situé 9 avenue du Ségala 12000 Le Monastère

Siret numéro 40207031200028, code APE 88.99 B

Représentée par ses Co-Présidentes en exercice :

Madame Sophie LOUPIAS

Madame Valérie MOSSER

### PREAMBULE

La commune de Le Monastère et l'Association AGAS travaillent en partenariat. Ainsi la commune s'appuie sur l'AGAS pour mettre en œuvre une partie de sa politique sociale. La présente convention a pour objet de définir le cadre de ce partenariat et notamment les conditions d'utilisation des locaux, le montant de la subvention municipale versée à l'association AGAS, conformément à l'article 10 de la loi N° 200-321 du 12 avril 2000.

### ARTICLE 1 - Mission générale de l'association AGAS

L'association AGAS fondée le 17 janvier 1990 dans le cadre de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, a pour objet de participer activement au développement des liens sociaux sur la commune par :

#### 1.1 - la promotion, l'organisation et la gestion d'activités éducatives et de loisirs à l'attention de toutes les générations.

Dans ce but, elle assure :

- L'organisation et la gestion des accueils collectifs de mineurs confiés à l'AGAS
- L'animation du Projet Educatif de Territoire porté par l'AGAS
- L'élaboration et le suivi partagé du Contrat Enfance Jeunesse

#### 1.2 - la mise en œuvre sur la commune d'un Espace de Vie Sociale visant les objectifs ci-dessous.

#### • Maintenir la cohésion du village en favorisant les rencontres et la solidarité entre les habitants

- ✓ Favoriser l'entraide et l'échange entre les habitants-es
- ✓ Susciter et animer des espaces et des temps de rencontres
- ✓ Faciliter le partage de savoirs et de connaissances

- **Faciliter la vie quotidienne des habitants**
  - ✓ Diffuser et rendre accessible l'information et les services
  - ✓ Favoriser la mobilité
- **Accompagner les initiatives des habitants et soutenir la vie associative**
  - ✓ Impulser et promouvoir les initiatives
  - ✓ Coordonner la vie associative
- **Accompagner et être à l'écoute des familles**
  - ✓ Accompagner les enfants et les jeunes à grandir, à se construire et évoluer vers l'adulte qu'ils seront
  - ✓ Accompagner les parents dans leur fonction parentale
  - ✓ Renforcer/conforter les liens familiaux

## **ARTICLE 2 - Gouvernance**

### **2.1 - Conseil d'administration de l'AGAS**

Conformément aux statuts de l'association AGAS, deux conseillers municipaux siègent de droit au conseil d'administration de l'association.

L'association AGAS s'engage à inviter Monsieur le Maire aux délibérations de ses assemblées générales.

### **2.2 - Comité de pilotage de l'EVS**

2 représentants de la commune seront membres de droit du comité de pilotage de l'EVS tel que défini dans le projet validé par la CAF.

### **2.3 Comité de suivi**

Il est constitué un comité de suivi dont le but sera d'évaluer l'action éducative et sociale réalisée, de contrôler le respect des engagements réciproques et de définir, le cas échéant, les orientations.

#### **Composition :**

- ✓ Monsieur le Maire de Le Monastère
- ✓ Les membres de la commission municipale des affaires sociales
- ✓ 3 membres du bureau de l'association
- ✓ 1 membre du C.C.A.S.

Le directeur de l'association AGAS pourra, sur demande, participer aux réunions du comité de suivi.

Ce groupe se réunira deux fois l'an, au plus tard au 15 février et au plus tard au 15 septembre. Un rapport d'activité, l'état financier et les projets éventuels devront être fournis à Monsieur le Maire au moins 15 jours avant la réunion du groupe.

En plus de sa mission générale dont les grandes lignes ont été tracées ci-dessus, l'AGAS pourra développer les projets particuliers en lien avec la commune sur d'éventuels contrats de projets à condition que les délais, les modalités d'exécution et les moyens d'évaluation des résultats soient déterminés en commun par le groupe de suivi, puissent faire l'objet d'une évaluation financière et soient intégrés dans la préparation budgétaire communale.

## **ARTICLE 3 - Mise à disposition de locaux**

Pour les besoins de ses activités, la commune de Le Monastère met à disposition de l'association AGAS les locaux désignés ci-dessous:

Désignation	Nature	Conditions d'utilisation
Salle d'animation du Puech	Bureau et salles	Convention de mise à disposition
Centre Social	Salles d'activités	Convention de mise à disposition
Salle Polyvalente	Gymnase	Convention de mise à disposition
Ecole des 4 Rives	Péri éducatif	Suivant programmation établie par l'AGAS et la Mairie

Les conditions de mise à disposition des locaux communaux seront précisées dans une convention annuelle dédiée.

Tout autre lieu mis à disposition par la commune pour les besoins des activités de l'AGAS fera l'objet d'un avenant.

Toutes les clauses contenues dans les conventions de mise à disposition des locaux devront être strictement respectées.

Le caractère de simple tolérance relatif à l'occupation des locaux ne confère au bénéficiaire, qui le reconnaît expressément, aucun droit au maintien dans les lieux et aucun des droits et avantages reconnus aux locataires d'immeuble.

#### **ARTICLE 4 - Assurance**

L'association AGAS s'engage à souscrire tout contrat d'assurance (responsabilité civile et dommages aux biens) de façon à ce que la commune ne puisse être recherchée ou inquiétée. Aucun recours quelconque en responsabilité ne pourra être engagé contre la commune à raison de la présente occupation.

L'AGAS devra produire cette police d'assurance et justifier chaque année du paiement régulier des primes et cotisations à toute réquisition.

#### **ARTICLE 5 - Financement**

Pendant la durée de la convention (du 1 janvier 2022 au 31 décembre 2022), la commune s'engage à soutenir financièrement l'AGAS en lui attribuant :

- ☛ Une subvention annuelle de fonctionnement votée par le Conseil Municipal intégrant notamment le reversement du Contrat Enfance Jeunesse
- ☛ Une participation aux frais de personnel
- ☛ Une participation à l'entretien des locaux
- ☛ Un accompagnement au maintien et au développement des activités

Les charges de fluides (eau, assainissement, électricité, chauffage, téléphone, Internet) sont prises en charge par la municipalité. Les utilisateurs devront veiller à optimiser les consommations, faute de quoi la commune se réserve le droit de demander une participation. Le ménage sera assuré suivant les conditions définies dans les conventions de mise à disposition des locaux.

Le montant exact de la subvention est notifié chaque année après le vote du budget.

**Pour l'année 2022, la commune contribue financièrement pour un montant de 58 200€.**

La contribution financière de la commune ne sera applicable que sous réserve des trois conditions suivantes :

- ☛ Inscription de la somme au budget de la commune



- Le respect par l'association des obligations mentionnées aux l'article 1, 2 et 4
- La vérification par la commune que le montant de la contribution n'excède pas le coût de l'action par analyse des éléments communiqués par l'AGAS : bilan financier de l'année écoulée et budget prévisionnel de l'année en cours.

La subvention annuelle sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur et les modalités suivantes :

- Un versement de 50 % intervenant après le vote du budget primitif
- Un versement de 50 % début du mois de septembre

Le comptable assignataire est le Trésorier de Rodez.

L'AGAS recherchera activement tous les moyens de financement complémentaire permettant de réaliser ses objectifs, auprès des adhérents et des partenaires publics ou privés pour favoriser son autofinancement.

### **ARTICLE 6 - Contrôle financier de la commune**

Sur simple demande de la commune, l'AGAS devra communiquer tous ses documents comptables et de gestion relatifs aux périodes couvertes par la convention, aux fins de vérification. Le Conseil d'administration de l'AGAS adressera à la commune, dans le mois de leur approbation par l'Assemblée Générale, le compte de résultat et les annexes,

Le versement de la subvention sera effectué sous réserve du respect des modalités ci-dessus mentionnées.

### **ARTICLE 7 - Obligations diverses / Impôts et taxes**

L'AGAS se conformera aux prescriptions règlementaires relatives à l'exercice de son objet . Elle fera son affaire personnelle de :

- ✓ toutes les obligations relatives aux divers emplois créés pour assurer le fonctionnement des diverses activités
- ✓ toutes les taxes et redevances présentes ou futures liées à son activité propre et constituant ses obligations fiscales, de telle sorte que la commune ne puisse être recherchée ou inquiétée en aucune façon à ces sujets.

### **ARTICLE 8 - Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans elle prendra fin le 31 décembre 2023. Le renouvellement de la convention interviendra annuellement après présentation du bilan comptable de l'année écoulée et du budget prévisionnel du nouvel exercice.

### **ARTICLE 9 - Avenant**

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention définie d'un commun accord entre parties, fera l'objet d'un avenant.

### **ARTICLE 12 - Dénonciation**

Les résultats de l'évaluation des actions menées et de l'évaluation de la saine gestion des deniers publics menée par la Commune ou de non-conformité avec les règles de la bonne gestion publique, sont à même de remettre en cause la présente convention en cas de manquements graves aux articles de la présente.

Dans ce cas, la commune se réserve le droit de dénoncer la convention par lettre recommandée avec accusé de réception. La résiliation deviendra effective à l'issue de trois mois.

## ARTICLE 13 - CONTENTIEUX

Les deux parties conviennent de régler tout différend à l'amiable.

Au cas où cette perspective ne pourrait être plus envisagée, seul le Tribunal Administratif de Toulouse deviendrait compétent.

Fait à Le Monastère, le 06 avril 2022

Les co-présidentes de l'AGAS

Le Maire du Monastère

Valérie MOSSER

Sophie LOUPIAS

Jacques MONTOYA

  
  
**Association AGAS**  
Spect'acteur d'initiatives locales  
9 avenue du Ségala  
12000 Le Monastère  
05 65 42 83 47

